

5.7 Protection et aide sociale

En 2009, les dépenses de protection sociale s'élevèrent à 624,5 milliards d'euros. Parmi elles, les dépenses de **prestations sociales** s'élevèrent à 597,6 milliards d'euros et progressent de 4,7 % par rapport à l'année 2008, marquant une accélération par rapport au rythme de la deuxième moitié de la décennie. Leur part dans le produit intérieur brut (PIB) atteint 31,3 %. Outre les dépenses relevant des risques maladie et vieillesse-survie qui représentent presque les trois quarts du montant des prestations, la croissance des dépenses est tirée par la forte hausse du chômage et la généralisation du **revenu de solidarité active (RSA)**.

Les prestations liées à l'emploi rebondissent fortement en 2009 avec une croissance de 10,8 % qui succède à quatre années de baisse. Le montant des prestations versées au titre du risque pauvreté-exclusion augmente, quant à lui, de 22,7 %, sous l'effet de la hausse du nombre d'allocataires consécutif à la dégradation du marché du travail et de la mise en place du RSA activé en France métropolitaine au 1^{er} juin 2009. Les prestations du risque maladie, d'un montant de 169 milliards d'euros, constituent une des principales prestations de protection sociale. Elles augmentent de 4,3 % en valeur par rapport à 2008. Après cinq années de hausse particulièrement forte en raison du départ à la retraite des générations du *baby-boom*, la progression des dépenses du risque vieillesse-survie est un peu moins vive en 2009 (+ 4,0 %). Elles repré-

sentent presque la moitié du montant des prestations de protection sociale.

Fin 2009, près de 3,3 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont alloués par les départements en métropole. L'ensemble des prestations d'ASD aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à l'enfance progresse de 4 % par rapport à 2008, sous l'effet notamment du dynamisme du nombre de prestations versées aux personnes handicapées (310 000 prestations). Cette hausse de 10 % des aides versées aux personnes handicapées s'explique par la croissance des prestations d'aide à domicile. Les prestations aux personnes âgées, qui représentent 40 % des prestations de l'ASD, s'élevèrent à 1,3 million. Près de 732 000 bénéficiaires de ces prestations vivent à leur domicile. Près de 289 000 mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** correspondent à 18 mesures prises pour 1 000 jeunes de 0 à 21 ans. Les actions éducatives à domicile ont notamment augmenté de 28 % en quatre ans, pendant que les mesures de placement direct diminuaient de 17 %.

Fin 2010, 3,6 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Le nombre d'allocataires du RSA (1,4 million) progresse de 4,6 % par rapport à l'année 2009. Avec le plan de revalorisation sur cinq ans engagé en 2008, le nombre d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) continue de croître en 2010 (+ 3,6 %). ■

Définitions

Aide sociale à l'enfance (ASE) : elle recouvre trois prestations principales. Il s'agit des actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert), des mesures de placement et des aides financières. Ces prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent.

Aide sociale départementale (ASD) : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses au titre de l'insertion.

Aides au logement, aide sociale, minima sociaux, prestations sociales, revenu minimum d'insertion (RMI), revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Dépenses d'aide sociale départementale en 2009 », *Document de travail* n° 159, Drees, août 2011.
- « In 2008 gross expenditure on social protection in EU-27 accounted for 26,4 % of GDP », *Statistics in focus* n° 17, Eurostat, avril 2011.
- « Les allocataires de minima sociaux en 2009 », *études et résultats* n° 756, Drees, mars 2011.
- « Les Comptes de la protection sociale en 2009 », *études et résultats* n° 755, Drees, février 2011.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

en milliers au 31 décembre

	2009 (r)	2010	10/09 en %
Allocations familiales (AF)	4 898	4 920	0,5
Complément familial (CF)	865	863	-0,2
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 030	3 022	-0,2
Allocation de parent isolé (API) et RSA ¹			
socle majoré	223	221	-1,2
Allocation de soutien familial (ASF)	750	745	-0,7
Prime à la naissance ou à l'adoption ²	55	54	-2,1
Allocation de base (AB)	1 932	1 944	0,6
Complément de libre choix d'activité ³ (CLCA)	576	558	-3,1
CMG assistante maternelle ⁴ et AFEAMA ⁵	732	744	1,6
CMG garde d'enfants à domicile ⁴ et AGED ⁶	69	67	-2,1
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 349	2 367	0,8

1. RSA : revenu de solidarité active.
 2. Effectifs en décembre.
 3. Y compris COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité.
 4. CMG : complément de libre choix du mode de garde.
 5. AFEAMA : aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.
 6. AGED : allocation de garde d'enfant à domicile.
- Champ : tous régimes.
Sources : Drees ; CNAF.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

effectifs au 31 décembre

	2008	2009	09/08 en %
Aide aux personnes âgées	1 276 802	1 298 664	2
Aide aux personnes handicapées	282 507	310 043	10
Aide sociale à l'enfance	285 564	288 536	1
Aide sociale au titre de l'insertion	1 079 761	1 366 742	///

Champ : France métropolitaine.
Sources : Drees, enquêtes Aide sociale ; CNAF ; CCMSA.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

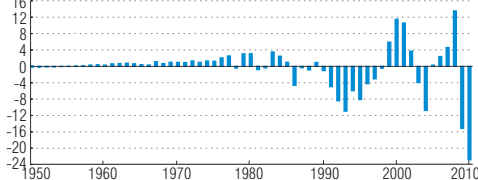
en %

	1990 (r)	2000 (r)	2009
Prestations de protection sociale / PIB	25,8	27,7	31,3
Prestations de protection sociale / RDBa ¹	32,8	34,7	36,7
Ressources de la protection sociale / PIB	27,6	29,6	31,8
Part des PO finançant la protect. sociale ²	60,1	61,5	68,2

1. Revenu disponible brut ajusté des ménages.
 2. PO : prélèvements obligatoires. Il s'agit des impôts et des cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes.
- Sources : Drees ; Insee.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations de sécurité sociale

en milliards d'euros



Note : dans le cadre du passage à la base 2005, la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) et le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) sont reclassés des Odac vers celui des administrations de sécurité sociale dès leurs dates de création (1996 et 2001). Ces deux organismes étant fortement excédentaires, le solde des administrations de sécurité sociale est amélioré de 8,5 milliards en 2010 et le solde des Odac est dégradé du même montant.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2005.

Barèmes des minima sociaux en 2011

valeurs mensuelles en euros courants

	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA) ¹	466,99	466,99
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	467,50	1 075,90
Allocation équivalent retraite (AER) ²	1 009,23	1 592,64
Allocation temporaire d'attente (ATA) ³	329,41	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	711,95	711,95
Allocation de solidarité aux personnes âgées	708,95	708,95
Allocation supplémentaire d'invalidité	380,07	660,81
Allocation veuvage (AV)	570,21	721,76

1. À partir du 1^{er} juin 2009, en métropole et du 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le revenu de solidarité active (RSA) remplace le RMI (barèmes identiques) et l'API.
 2. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficient déjà à cette date.
 3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale.
- Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.
Source : Drees.

Allocataires de minima sociaux

en milliers

	2009 (r)	2010 (p)	10/09 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	883,3	914,9	3,6
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et alloc. de solid. aux pers. âgées (ASPA) ¹	583,2	576,4	-1,2
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	348,0	360,7	3,6
Allocation de parent isolé (API)	29,8	30,2	1,3
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	91,9	87,7	-4,6
Alloc. équiv. retraite de rempl. (AER-R)	58,5	50,8	-13,2
Allocation temporaire d'attente (ATA)	35,7	44,5	24,6
Allocation veuvage (AV) (e)	5,8	6,3	8,6
Revenu de solidarité (RSO)	12,8	13,1	2,3
Revenu minimum d'insertion (RMI)	139,4	140,2	0,6
Revenu de solid. active (RSA) « socle »	1 313,9	1 373,7	4,6
Ensemble des minima sociaux	3 502,3	3 598,5	2,7

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.
- Note : seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social. Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi aux moins de 25 ans (sous conditions de travail). Les allocataires du « RSA jeune » représentent moins de 1 % de l'ensemble.
Champ : données au 31 décembre.
Source : Drees.

Prestations de protection sociale en 2009

en millions d'euros

	2009	09/08 en %
Maladie	169 266	4,3
<i>dont régimes assurantiels</i>	144 655	4,2
Invalité et accidents du travail	39 586	3,7
<i>dont régimes assurantiels</i>	16 756	1,7
Vieillesse-survie	272 218	4,0
<i>dont régimes assurantiels</i>	253 273	4,2
Famille	53 630	4,1
<i>dont régimes assurantiels</i>	36 936	4,0
Emploi	36 390	10,8
<i>dont régimes assurantiels</i>	26 430	16,6
Logement	15 971	2,6
<i>dont régimes d'intervention publique</i>	11 652	2,1
Pauvreté-exclusion sociale	10 511	22,7
<i>dont régimes d'intervention publique</i>	8 398	29,1
Total des prestations sociales	597 572	4,7
<i>dont régimes assurantiels</i>	482 368	4,7

Source : Drees, comptes de la protection sociale.